Tribune économique



2 fois OUI et 2 fois NON aux votations fédérales

Augmentation des faillites, quelle est la situation ?

Événements sportifs

QUELS BÉNÉFICES POUR LES PME ?

Le magazine économique valaisan

UVAM WGV

UNION VALAISANNE DES ARTS ET MÉTIERS
WALLISER GEWERBEVERBAND

N° 68 ▪ 1 - 2026 ▪ 8200 exemplaires
Fr. 8,50



L'efficacité, la clé du succès de notre Fleet Center

Nous faisons progresser votre entreprise. En tant que cliente professionnelle ou client professionnel, profitez d'avantages exclusifs dans votre Fleet Center:

- Un conseil professionnel, spécialisé dans vos besoins
- Contacts personnels avec priorité pour vos demandes
- Essai routier prolongé des modèles de flotte jusqu'à 7 jours
- Invitation à des événements exclusifs pour les entreprises clientes
- Prestations complètes en matière de mobilité électrique, y compris gestion de la charge pour votre parc automobile
- Accès direct à des conditions personnalisées pour les collaboratrices et collaborateurs via le portail Business Benefit

Contactez-nous dès maintenant. Ou passez nous voir, nous sommes là pour vous.

GARAGE OLYMPIC
SIERRE · SION · MARTIGNY

Votre Fleet Center

Garage Olympic SA
Route du Levant 149
1920 Martigny
Tél. 027 721 70 40
flotte@garageolympic.ch

ÉDITORIAL



« Les lois inutiles affaiblissent les lois nécessaires. »
Charles de Montesquieu

200 FRANCS, ÇA SUFFIT !

Suppression de la redevance pour les entreprises



Marcel Delasoie
Secrétaire général UVAM

Dans le cadre de cette initiative qui sera soumise au peuple suisse le 8 mars prochain, il est indispensable de rappeler à quel point la redevance médias imposée aux entreprises demeure une charge profondément inique.
Alors que la plupart des régimes de taxation modernes s'efforcent de tenir compte de l'activité réelle, de la capacité contributive ou de l'utilisation effective d'un service, la contribution prélevée au profit de la SSR échappe à toute logique équitable. Pour de nombreuses entreprises, elle représente un impôt déguisé, sans rapport, ni avec leur taille, ni avec leur secteur d'activité, ni avec leur consommation réelle de services audiovisuels.

Contrainte

Cette situation est d'autant plus problématique que les entreprises sont, dans leur immense majorité, des entités orientées vers la production, le service, l'innovation ou l'artisanat — et non des consommatrices de contenus télévisuels ou radiophoniques. Elles se voient néanmoins contraintes de financer un dispositif auquel elles ne recourent pratiquement pas. Il s'agit là d'un décalage manifeste entre l'usage et la charge imposée.

Au-delà du principe, c'est l'équité fiscale elle-même qui se trouve affaiblie. La redevance appliquée aux entreprises est l'un des très rares prélèvements qui ne reposent ni sur l'utilisation d'une prestation ni sur un lien direct avec l'activité économique ni sur un choix libre. Elle frappe indistinctement la petite structure familiale comme l'entreprise fortement capitalisée, sans nuance ni proportion. En ce sens, elle représente le dernier impôt du paysage fiscal suisse qui persiste à ignorer les réalités économiques contemporaines.

Cette contribution obligatoire apparaît comme un poids supplémentaire inutile et difficilement justifiable.

Pour beaucoup d'entreprises déjà confrontées à la hausse des charges, aux exigences réglementaires croissantes et à des marchés toujours plus compétitifs, cette contribution obligatoire apparaît comme un poids supplémentaire inutile et difficilement justifiable. Réformer ce système, ou à tout le moins en repenser les fondements est devenu non seulement souhaitable, mais indispensable si l'on veut préserver un cadre économique pragmatique et respectueux de la justice fiscale.
Afin que nos entreprises soient enfin et définitivement exonérées de cet impôt et que celui-ci soit ramené à un niveau raisonnable pour les ménages privés, nous vous invitons à soutenir cette initiative lors de la votation du 8 mars prochain. ■

L'excellence à portée de mains !



Ici on vous appelle par ***votre prénom***.

Les produits business ! de net+ sont distribués par :
Genedis, Sinergy, net+ Entremont et OIKEN.

0848 530 540 | business.netplus.ch

business!
net+

SOMMAIRE



Votations fédérales
Oui à l'initiative populaire « 200 francs, ça suffit ! »

pages 6-7



Votations fédérales
Une réforme fiscale mal calibrée pour l'économie et les familles

pages 8-9



Un apprenti, une profession
Une passion qui se vit au rythme du service

pages 44-45

pages

Votations fédérales
Rejeter l'initiative pour un fonds climat 10-11
Préférence au contre-projet de l'initiative « L'argent liquide, c'est la liberté » 13
Initiative SSR: Payer une fois, ça suffit ! 14-15
Suisse à 10 millions: L'initiative du chaos 16-17

UVAM
Grand Conseil: L'UVAM renforce ses prises de position 19

ULAM
Deux années d'engagement valaisan 21

L'interview
Augmentation des faillites en valais 22-23

Membres
UVEP: Une logique de marché au service de l'économie et de la société 24-25
UCOVA: Du poulet au chlore à la mode toxique: l'angle mort de notre sécurité sanitaire 26-27
La FER s'engage pour les commerçants suisses 28-29

pages

Chronique juridique
Droit du travail: Intempéries et retards au travail 32-33

UAP-SOR
Augmentation des salaires et naissance de l'UAP-SOR 35

Innovation
Prix Créateurs BCVS: Cap sur la 17e édition 36

Economie
Événements sportifs: Quels bénéfices pour les PME ? 37-39

Formation
Une opportunité d'avenir pour la jeune génération 40-41
Se former pour s'adapter à l'évolution du monde 42-43
44-45

OUI À L'INITIATIVE POPULAIRE « 200 FRANCS, ÇA SUFFIT ! »

Alléger la charge des entreprises sans sacrifier la liberté économique

L'Union valaisanne des arts et métiers appelle à voter OUI à l'initiative populaire « 200 francs, ça suffit ! ». Cette initiative constitue une mesure concrète permettant d'alléger les charges supportées par les entreprises, de renforcer la compétitivité des petites structures et de mettre fin à une double imposition injustifiée. En voici les raisons.

Yasmine Pupet
Tribune économique

L'initiative populaire « 200 francs, ça suffit ! » propose de fixer la redevance annuelle radio-télévision à 200 francs par ménage, au lieu de 335 francs aujourd'hui, et d'exonérer totalement les entreprises et exploitations artisanales de toute redevance.

Cette mesure redistributive, qui favorise ceux qui ont le moins de marge financière, contribue à rendre le système plus juste et plus proportionné aux usages.

Pour de nombreuses PME valaisannes, cet allègement n'est pas anodin : la redevance actuelle peut atteindre des montants élevés lorsqu'elle est calculée selon le chiffre d'affaires, allant parfois jusqu'à plusieurs milliers de francs par année. Cela crée une double charge pour l'entrepreneur, qui paie déjà la redevance pour son ménage privé.
L'UVAM défend l'idée qu'il s'agit d'une double imposition injuste des entreprises, contraire au principe fiscal fondamental selon lequel une même entité ne devrait pas être taxée deux fois pour la même prestation

Renforcer la compétitivité dans un contexte de coûts croissants

Dans un environnement économique marqué par la hausse continue des coûts (énergie, salaires, matières premières et bureaucratie), réduire les charges structurelles des PME est essentiel pour assurer leur pérennité, pour stimuler l'investissement et pour préserver les emplois.
En supprimant la redevance pour les entreprises, l'initiative permet à celles-ci de gagner en marge de manœuvre financière, qui peut être réinvestie directement dans leur activité : embauche de personnel, achat d'équipement, formation professionnelle ou digitalisation. Pour beaucoup, cela représente une bouffée d'air dans un marché de plus en plus compétitif.

Une réforme qui respecte la liberté d'entreprendre

Accepter cette initiative, c'est aussi ancrer une vision libérale et pragmatique du rôle de l'État dans le financement du service public audiovisuel. Plutôt que d'imposer de manière uniforme une charge qui ne reflète pas nécessairement la consommation réelle des prestations SSR, le texte insiste sur une relation plus équitable entre les utilisateurs et les contributeurs.
Cela s'inscrit dans les valeurs de l'économie suisse, où la liberté d'entreprendre est un pilier essentiel : les entreprises ne doivent pas voir leur capacité concurrentielle



Payer deux fois ?! Stop maintenant !

soulager-les-pme.ch

OUI à la INITIATIVE SSR 8 mars 2026

réduite par des prélèvements qui n'ont pas de rapport direct avec leur activité économique.

Une réponse équitable aux besoins des jeunes et des ménages

Si l'accent de l'UVAM porte naturellement sur les entreprises, l'initiative répond aussi à des préoccupations sociales plus larges. Le plafonnement de la redevance à 200 francs est une réponse concrète au pouvoir d'achat sous pression de nombreux ménages, notamment des jeunes ou de personnes vivant seules, qui contribuent aujourd'hui à financer une offre médiatique qu'ils n'utilisent pas nécessairement.

Cette mesure redistributive, qui favorise ceux qui ont le moins de marge financière, contribue à rendre le système plus juste et plus proportionné aux usages. ■

En bref

L'UVAM VOUS INVITE À VOTER OUI À L'INITIATIVE POPULAIRE «200 FRANCS, ÇA SUFFIT !» CAR…

- elle fixe à 200 francs la redevance obligatoire par ménage, réduisant une charge devenue trop élevée;
- elle exonère totalement les entreprises de la redevance, mettant fin à une double imposition injuste;
- elle renforce la compétitivité et la liberté d'entreprendre des PME;
- elle améliore le pouvoir d'achat des citoyens, notamment des jeunes et des ménages modestes.

Imposition individuelle



LOI FÉDÉRALE SUR L'IMPOSITION INDIVIDUELLE

Une réforme fiscale mal calibrée pour l'économie et les familles

La loi fédérale du 20 juin 2025 sur l'imposition individuelle (FF 2025 2033) réforme le système fiscal fédéral en instaurant une imposition des personnes physiques indépendamment de l'état civil, remplaçant la taxation conjointe des couples mariés par une imposition individuelle. L'UVAM invite à voter NON à cette loi, car elle présente des risques économiques et sociaux significatifs et répond insuffisamment aux besoins des PME, des familles et des cantons.



Risques pour la cohésion familiale et la prévisibilité fiscale

Outre les effets sur les couples mariés, la réforme pourrait modifier les incitations fiscales liées à des choix familiaux sans offrir de solutions complètes pour atténuer ces impacts. Certes, certaines mesures, comme des ajustements de barèmes et de déductions, sont discutées, mais elles n'ont pas été clairement intégrées de façon équilibrée dans le texte de loi actuellement soumis au référendum.

De plus, une transformation aussi profonde de l'imposition, sans expérimentation cantonale étendue ni consensus social large, introduit une incertitude pour les ménages et les entreprises, qui ont planifié leurs finances sur la base du système actuel.

Une approche trop limitée des enjeux fiscaux contemporains

L'UVAM reconnaît que le système fiscal suisse doit évoluer pour refléter les réalités des structures familiales modernes et encourager l'activité professionnelle. Cependant, une réforme fondamentale du mode d'imposition ne peut pas se limiter à une substitution mécanique du principe de taxation conjointe par une imposition individuelle sans cadre garantissant l'équité et la stabilité. Les enjeux de compétitivité fiscale, d'attraction des talents internationaux et de soutien aux petites entreprises ne sont pas résolus de manière convaincante par ce texte. ■

Yasmine Pupet
Tribune économique

Passer à une imposition totalement individuelle implique un changement substantiel du système de déclarations fiscales. Selon certaines estimations indépendantes, cela pourrait augmenter le nombre de déclarations à traiter d'environ 1,7 million, ce qui suppose des coûts administratifs supplémentaires pour les administrations fiscales cantonales et fédérales, déjà sous pression.

Pour les PME et les artisans, ces adaptations impliquent non seulement de nouvelles contraintes de conformité, mais aussi un risque de complexification du calcul des impôts des dirigeants, qui doivent déjà gérer des charges liées à la main-d'œuvre, aux cotisations sociales et à la compétitivité. Une réforme fiscale de cette ampleur doit être soigneusement calibrée; or, telle qu'elle est formulée, elle manque de garanties claires sur ces aspects.

En bref

L'UVAM VOUS INVITE À VOTER NON À LA LOI FÉDÉRALE SUR L'IMPOSITION INDIVIDUELLE, CAR…

- elle modifie profondément la fiscalité sans garanties claires d'équité pour toutes les familles;
- elle risque d'augmenter la charge administrative pour les autorités et les contribuables;
- certaines familles à un seul revenu pourraient voir leur charge fiscale augmenter;
- elle introduit de l'incertitude et de la complexité pour les PME et les artisans.

REJETER L'INITIATIVE POUR UN FONDS CLIMAT

Une solution trop coûteuse et mal ciblée

L'initiative « Pour une politique énergétique et climatique équitable : investir pour la prospérité, le travail et l'environnement » vise à inscrire dans la Constitution un fonds climat alimenté chaque année par la Confédération à hauteur de 0,5 % à 1 % du PIB pour financer des mesures de décarbonation et de transition énergétique. L'UVAM appelle à voter NON à cette initiative.

Yasmine Pupet
Tribune économique

L'initiative impose que la Confédération crée et alimente un fonds destiné à financer des projets de transition énergétique et climatique, comme l'installation de panneaux solaires, la rénovation énergétique des bâtiments ou le développement des transports publics. Cette obligation de versement annuel, entre 3,9 et 7,8 milliards de francs par an, serait constitutionnalisée jusqu'en 2050.

Actuellement, la Confédération et les cantons consacrent déjà plusieurs milliards de francs chaque année à des mesures climatiques et énergétiques, y compris pour la biodiversité.

Une telle charge, hors du frein à l'endettement, pourrait mettre une pression accrue sur les finances publiques. Au Parlement, de larges majorités ont rejeté l'initiative



en partie pour ces motifs, estimant que les engagements financiers requis seraient trop lourds pour la Confédération sans compensation claire, notamment par des impôts, une hausse de la TVA ou un endettement accru.
Pour les PME et les artisans, qui fonctionnent souvent avec des marges serrées et une forte sensibilité aux coûts de financement, aux impôts et aux charges réglementaires, une obligation constitutionnelle de dépenses publiques massives sans plan de financement détaillé augmente l'incertitude économique.

Des outils existants déjà mobilisés

Le Conseil fédéral a rejeté l'initiative sans contre-projet au motif que la Suisse dispose déjà d'une politique climatique structurée, avec des mesures légales et financières existantes permettant d'atteindre les objectifs nationaux et internationaux en matière de climat et d'énergie. Selon le gouvernement, un nouveau fonds n'est pas indispensable pour y parvenir et se traduirait plutôt par une multiplication des subventions fédérales.
Actuellement, la Confédération et les cantons consacrent déjà plusieurs milliards de francs chaque année à des mesures climatiques et énergétiques, y compris pour la biodiversité.

Une réforme climatique durable doit permettre à l'économie et aux petites entreprises de s'adapter sans alourdir de manière structurelle les budgets publics ni créer de nouvelles rigidités constitutionnelles.

Des risques budgétaires et une flexibilité réduite

L'un des principaux risques relevés par les opposants parlementaires est que l'initiative constitutionnalise une dépense annuelle obligatoire hors du frein à l'endettement, ce qui pourrait compromettre la capacité de l'État à financer d'autres priorités économiques importantes, telles que la formation professionnelle, les infrastructures ou le soutien aux PME en période de ralentissement économique.
Pour les PME et l'artisanat, l'incertitude budgétaire à long terme pèse sur les décisions d'investissement, d'embauche et de planification stratégique. Une charge de plusieurs milliards par an, inscrite dans la Constitution sans mécanismes de contrôle parlementaire ou de priorisation des projets, risque de détourner des ressources essentielles de secteurs productifs vers des subventions étatiques moins ciblées.

Une solution moins rigide préférable

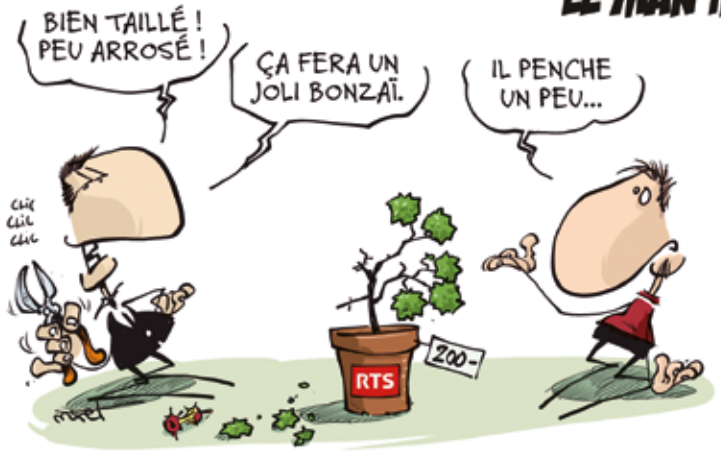
L'UVAM reconnaît la nécessité d'actions climatiques efficaces, mais elle considère que la Suisse dispose déjà d'un cadre législatif et fiscal adapté qui peut être amélioré par des mesures ciblées et flexibles, notamment des incitations à l'innovation, des partenariats public-privé, et des mesures de soutien aux PME pour réduire leurs émissions et leurs coûts énergétiques.
Une réforme climatique durable doit permettre à l'économie et aux petites entreprises de s'adapter sans alourdir de manière structurelle les budgets publics ni créer de nouvelles rigidités constitutionnelles. ■

En bref

L'UVAM VOUS INVITE À VOTER NON À L'INITIATIVE POUR UN FONDS CLIMAT, CAR :

- l'initiative constitutionnalise des versements annuels élevés (0,5 % à 1 % du PIB), sans plan de financement précis;
- cela pourrait mettre en tension les finances publiques et réduire les marges de manœuvre budgétaires;
- la Suisse dispose déjà d'instruments légaux pour atteindre ses objectifs climatiques;
- les obligations financières rigides créent une incertitude pour les PME et l'artisanat;
- la réforme risque de détourner des ressources d'autres priorités économiques essentielles.

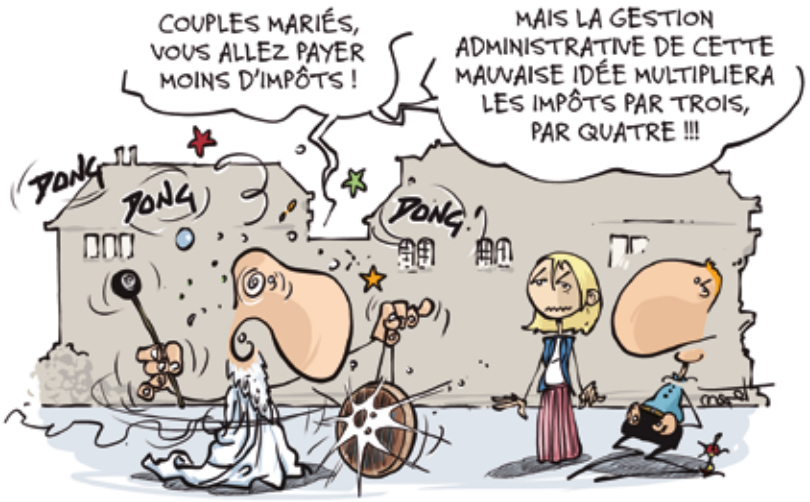
LE MAN IN BLACK FAIT



INITIATIVE SSR : 200.- ÇA SUFFIT !

INITIATIVE : «L'ARGENT LIQUIDE, C'EST LA LIBERTÉ»





IMPOSITION PERSONNELLE : TOUT LE MONDE N'EST PAS D'ACCORD

INITIATIVE POUR UN FONDS CLIMAT



TACHE

« L'ARGENT LIQUIDE, C'EST LA LIBERTÉ »

Préférence au contre-projet

L'Union valaisanne des arts et métiers appelle à soutenir le contre-projet direct. En voici les raisons.

Yasmine Pupet
Tribune économique

L'initiative propose d'inscrire dans la Constitution l'obligation de garantir que des pièces et des billets soient toujours disponibles et que tout projet de remplacement du franc suisse par une autre monnaie soit soumis au vote du peuple et des cantons.
Ce texte est formulé de manière large et pourrait ouvrir des interprétations juridiques incertaines, ainsi qu'une difficulté à articuler concrètement ces exigences dans un cadre réglementaire flexible. En matière de moyens de paiement, les réalités économiques et technologiques évoluent rapidement: doter la Constitution de formules trop rigides pourrait limiter cette adaptation.

L'UVAM défend la liberté de choix des moyens de paiement, mais refuse qu'elle se traduise par une rigidité institutionnelle durable.

Un contre-projet direct plus pragmatique

Le contre-projet direct, soutenu par le Conseil fédéral et adopté par les Chambres fédérales, inscrit dans la Constitution la garantie de l'approvisionnement en numéraire et la reconnaissance du franc suisse comme monnaie nationale. Ces principes sont déjà présents dans la législation, mais leur inscription constitutionnelle renforce la sécurité monétaire sans introduire de nouvelles obligations contraignantes pour les acteurs économiques. Cela assure une réponse mesurée à la préoccupation légitime concernant l'avenir de l'argent liquide tout en maintenant de la flexibilité institutionnelle et réglementaire. Pour les PME, l'artisanat et le commerce, la fiabilité des paiements et la confiance dans la monnaie sont fondamentales. Une approche trop rigide détournerait l'attention des véritables enjeux économiques: compétitivité, innovation et attractivité de la place économique suisse. Le contre-projet garantit le maintien du cash pour celles et ceux qui en ont besoin, sans transformer un instrument monétaire en carcan constitutionnel.

Une réponse équilibrée à une préoccupation légitime

La crainte d'une disparition progressive de l'argent liquide dans un monde toujours plus numérique est réelle. Toutefois, le contre-projet y répond de manière suffisante et proportionnée, sans introduire d'obligations excessives ni de risques pour l'économie.
L'UVAM défend la liberté de choix des moyens de paiement, mais refuse qu'elle se traduise par une rigidité institutionnelle durable. ■

En bref

L'UVAM VOUS INVITE À PRÉFÉRER LE CONTRE-PROJET DIRECT À L'INITIATIVE « L'ARGENT LIQUIDE, C'EST LA LIBERTÉ », CAR:

- le contre-projet garantit l'approvisionnement en numéraire et la reconnaissance du franc suisse;
- le contre-projet protège l'argent liquide sans rigidifier la Constitution;
- l'argent liquide, c'est la liberté;
- le contre-projet préserve la liberté de choix et la flexibilité économique.

INITIATIVE SSR

Payer une fois, ça suffit !

Le 8 mars prochain, le peuple suisse ne se prononcera pas uniquement sur la redevance radio-TV, mais sur une question fondamentale : l'Etat et les entreprises qui lui sont proches sont-ils encore capables de se remettre en question lorsque les modes de consommation des médias et la réalité économique l'exigent ?

Fabio Regazzi
Conseiller aux Etats Le Centre, chef d'entreprise et président de l'Union suisse des arts et métiers

La situation est préoccupante : choc douanier, prix de l'énergie élevés, charges administratives excessives, recul de la demande et pertes de chiffre d'affaires : les PME suisses sont sous pression. En 2025, près de 10 000 emplois ont disparu dans l'industrie. Dans le secteur des machines, équipements électriques et métaux (MEM), une PME sur trois a été contrainte de supprimer des postes. Derrière ces chiffres, ce sont des familles et un savoir-faire qui sont menacés. Et les perspectives restent sombres.

Pendant que l'économie privée souffre, l'Etat et les entreprises qui lui sont proches continuent de croître. La SSR ne fait pas exception : l'augmentation de ses effectifs a toujours été supérieure à celle observée dans le secteur privé. Depuis l'an 2000, la SSR a créé plus de 1200 postes, alors que sa part de marché diminue. Le tout financé par le biais d'une redevance obligatoire pour la population et les entreprises.

Ça suffit !

Cette évolution n'est plus acceptable : le secteur parapublic doit aussi se restreindre. Mais c'est toujours le même refrain : toute tentative d'économies est dénoncée comme exagérée, notamment pour le programme d'allègement budgétaire de la Confédération et la baisse de la redevance SSR. Or, l'initiative « 200 francs, ça suffit ! » ne vise rien d'autre que réduire la redevance radio-TV la plus élevée au monde. Et pour les entreprises, éliminer une double imposition inacceptable : environ 150 000 sociétés versent chaque année près de 180 millions de francs à la SSR, alors qu'en tant que personnes morales, elles ne consomment aucun programme et que patrons et employés s'acquittent déjà de la redevance à titre individuel. Pire encore : comme cet impôt est calculé sur le chiffre d'affaires, il est perçu même en cas de pertes.

Un garage de Winterthur a versé 6925 francs à la SSR en 2024, en plus des redevances individuelles, alors que l'exercice avait été déficitaire. Cet argent manque dans les entreprises, pour investir dans la formation, renforcer la cybersécurité, augmenter les salaires ou s'engager au bénéfice de la collectivité.

La pilule est particulièrement amère pour les PME avec des chiffres d'affaires élevés et de marges faibles. Un garage de Winterthur a versé 6925 francs à la SSR en 2024, en plus des redevances individuelles, alors que l'exercice avait été déficitaire. Cet argent manque dans les entreprises, pour investir dans la formation, renforcer

PAS DE REDEVANCES SUPERFLUES POUR LES ENTREPRISES !

Les employeurs et les artisans doivent passer deux fois à la caisse : les exploitations paient une redevance dépendante du chiffre d'affaires qui atteint facilement plusieurs milliers de francs. De plus, tous les salariés et les employeurs paient déjà en tant que particuliers la redevance de 335 francs. Cette injuste double imposition doit cesser !



la cybersécurité, augmenter les salaires ou s'engager au bénéfice de la collectivité.

À cet égard, les déclarations récentes de la direction de la SSR, invitant les entreprises à apporter leur contribution à la société, ont de quoi surprendre. Elles sont difficiles à entendre lorsqu'elles émanent d'un média financé par une redevance obligatoire. Elles méconnaissent l'engagement quotidien de nos entrepreneuses et entrepreneurs, qui créent des emplois, forment des apprentis, paient des impôts et s'engagent chaque jour pour la société – que ce soit dans des associations locales, des fonctions de milice ou en soutenant des manifestations culturelles et sportives. Les arts et métiers et nos PME jouent un rôle essentiel dans la cohésion de la Suisse, un rôle hélas trop rarement souligné. La SSR, en revanche, surestime son importance et fait preuve de peu d'humilité. Cette tendance s'est illustrée au Parlement, où le lobby implacable de la SSR a bloqué toute solution de contre-projet à l'initiative.

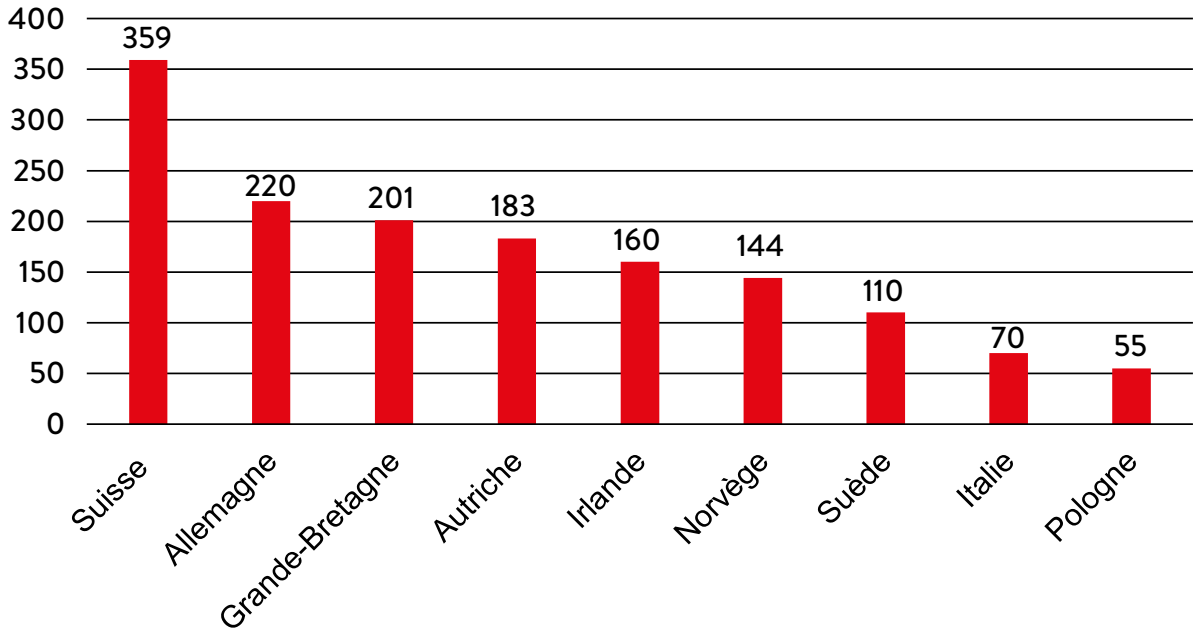
Alléger la charge des PME face à la crise

En tant que Tessinois, je suis particulièrement sensible à l'importance de la diversité linguistique et de l'information régionale. En cela, cette initiative n'impacte pas la part relative de chaque région linguistique dans le partage des recettes de la SSR. Elle ne prétérite pas non plus les médias privés, qui continueront en cas d'acceptation à toucher la quote-part actuelle issue de la redevance.

Dans ce contexte il est donc d'autant plus urgent d'alléger la charge des PME – véritable poumon économique de notre pays – en soutenant l'initiative visant à réduire la redevance SSR.

La SSR a annoncé la suppression de 900 postes d'ici 2029, largement absorbée par les départs naturels. Comparer cette adaptation graduelle aux restructurations douloureuses que subissent aujourd'hui les PME est un argument délicat, tant les vagues de licenciements qui s'annoncent dans l'économie privée s'annoncent massives. Dans ce contexte il est donc d'autant plus urgent d'alléger la charge des PME – véritable poumon économique de notre pays – en soutenant l'initiative visant à réduire la redevance SSR. ■

La redevance en euro dans les pays européens



SUISSE À 10 MILLIONS

L'initiative du chaos

Fermer la porte aux médecins, soignants et autres travailleurs européens qui contribuent à faire tourner nos entreprises et nos services publics, et ouvrir grand les vannes de l'asile. Le tout en sabordant notre accès privilégié au marché européen, où la Suisse réalise plus de 50 % de ses exportations. Voilà, en quelques lignes, un aperçu non exhaustif du chaos qu'entraînerait une acceptation de l'initiative UDC « Suisse à 10 millions ».



Corine Fiechter
Cheffe de projets économie générale | economiesuisse

C'est probablement le 14 juin que nous voterons sur l'initiative UDC, qui demande d'inscrire dans la Constitution un plafond rigide de la population à 10 millions d'habitants, quitte à résilier des accords internationaux existants, comme par exemple celui sur la libre circulation des personnes avec l'UE. Pour autant, les conséquences se feraient sentir déjà bien avant. En effet, à partir de 9,5 millions d'habitants déjà – un seuil que nous devrions atteindre d'ici 2030

Difficile de faire pire que cette initiative en termes d'autogoal – avec des conséquences sur nos postes de travail, nos entreprises, nos services publics, les caisses de l'Etat, nos relations avec nos voisins et, in fine, notre niveau de vie

selon le scénario de référence de l'Office fédéral de la statistique –, la Suisse devrait prendre des mesures drastiques qui mettraient en péril la libre circulation. Autant dire que le chaos est assuré, sachant que les six autres accords bilatéraux I existants, parmi lesquels, celui qui permet à nos entreprises d'exporter sans entraves vers l'UE, ainsi que Schengen-Dublin, sont conditionnés à la libre circulation. Autrement dit, si elle est remise en question, ces autres accords existants le sont aussi.

Après la pagaille provoquée par les droits de douane américains, nos entreprises se retrouveraient plongées dans une incertitude encore plus grande, sachant que la Suisse exporte pratiquement trois fois plus de marchandises (51 % en 2024) vers l'UE que vers les Etats-Unis (18 %).

Qui va faire le job ?

À l'heure actuelle, tout un pan de notre économie et de nos services publics aurait déjà du mal à fonctionner sans main-d'œuvre étrangère. Environ un tiers du personnel dans nos hôpitaux est par exemple, d'origine étrangère. Au CHUV, cette part s'élève même à 43 %, tandis que du côté de Genève, les HUG font état de 51 % d'étrangers parmi leur personnel. Mais la santé n'est pas le seul secteur concerné. Et les besoins vont encore augmenter avec le vieillissement de la population, sachant qu'en 20 ans, le nombre des +65 ans a augmenté de 50 % en Suisse, contre seulement 17 % pour les 15-64 ans. Autant dire que la relève n'est pas assurée et que c'est le fonctionnement même de notre société qui s'en verra affecté si nous ne pouvons pratiquement plus recruter de main-d'œuvre étrangère dans les pays proches.

Vers le retour des contingents ?

Bien entendu, les initiants se gardent bien de dire comment l'immigration devrait être gérée en cas d'acceptation. On peut supposer que des contingents seraient réintroduits. Un système très lourd que la Suisse a connu dans le passé, mais qui n'a pas empêché des pics d'immigration, essentiellement non qualifiée, avec des arrivées de plus de 200 000 personnes par année au début des années 60. Avec à la clé, des complications administratives, des temps d'attente, des coûts supplémentaires et des branches qui se retrouvent bien

malgré elles en concurrence pour pouvoir engager le personnel dont elles ont besoin. On peut supposer qu'à ce jeu-là, les PME et les secteurs générant des marges faibles, comme la restauration, la viticulture ou la construction, seraient les premières perdantes.

Autogoal sur toute la ligne

Paradoxalement, la Suisse se retrouverait submergée par un flux incontrôlé de demandes d'asile. Car en perdant sa participation à Schengen-Dublin, la Suisse perdrait sa participation au système d'asile européen. Ce qui signifie que n'importe quel requérant débouté une première fois dans l'UE pourrait dorénavant venir déposer une nouvelle demande d'asile en Suisse, ce qui n'est pas possible aujourd'hui. La Suisse se retrouverait également privée de coopération policière avec l'Europe, pourtant essentielle pour lutter contre la criminalité transfrontalière, l'immigration illégale, la mafia ou le terrorisme. On repassera pour l'immigration choisie et la sécurité que prétendent défendre les partisans de l'initiative !

Difficile de faire pire que cette initiative en termes d'autogoal – avec des conséquences sur nos postes de travail, nos entreprises, nos services publics, les caisses de l'Etat, nos relations avec nos voisins et, in fine, notre niveau de vie et le fonctionnement même de notre pays. Ce sera donc un grand NON à cette initiative qui n'apporte aucune solution, mais ne fait que créer des problèmes. ■

Plus d'informations sur non-chaos.ch

Bientôt des temps d'attente et des prestations qui disparaissent, faute de personnel pour faire tourner nos entreprises et services publics ?



IMPRIMEURS
DEPUIS PLUS DE 160 ANS.

Gessler

IMPRIMERIE S.A.

IMPRIMERIE GESSLER SA • CHEMIN ST-HUBERT 45 • 1950 SION

027 327 72 33 INFO@GESSLERSA.CH GESSLERSA.CH

GRAND CONSEIL

L'UVAM renforce ses prises de position

L'UVAM a lancé un nouvel outil destiné aux membres de son Conseil et aux députés signataires de sa charte : des résumés synthétiques de chaque objet traité en session du Grand Conseil valaisan. Leur but : clarifier les enjeux économiques et formuler de manière transparente les recommandations officielles de l'UVAM.

Yasmine Pupet
Tribune économique

Dans un contexte où les objets parlementaires se multiplient et gagnent en complexité, l'UVAM souhaite offrir aux acteurs politiques et économiques un appui clair, fiable et immédiatement exploitable. Pour cela, l'association a développé de nouveaux résumés parlementaires, spécialement conçus pour informer les membres du Conseil de l'UVAM ainsi qu'accompagner les députés signataires de sa charte.

Chaque résumé présente en quelques lignes les points essentiels de l'objet soumis au Grand Conseil. Il met en évidence ses impacts potentiels sur l'économie valaisanne, sur les PME et sur le tissu entrepreneurial local. Une attention particulière est portée à la lisibilité : enjeux ciblés, éléments de contexte, bénéfices ou risques identifiés. Le document intègre également la position du Conseil d'État, afin d'offrir une vision complète et cohérente des débats en cours.

Ces résumés remplissent surtout une fonction stratégique : ils rendent explicites les recommandations de l'UVAM pour chaque prise de position. Grâce à ces indications claires, les destinataires disposent d'un outil réaliste et argumenté pour orienter leurs choix et défendre les intérêts économiques du canton.

Un premier test, mené lors de la session de décembre, a confirmé la pertinence du dispositif. Les retours ont souligné la clarté des fiches et la valeur ajoutée des analyses économiques. Fort de ce succès, l'UVAM rend désormais ces documents accessibles également en ligne, via un code sécurisé.

En offrant cet outil, l'UVAM réaffirme son rôle de partenaire engagé dans les débats politiques et économiques. Ces résumés visent à renforcer la cohérence des prises de position et à soutenir un processus décisionnel mieux informé, au service d'un Valais économiquement fort et compétitif. ■

Renchérissement des salaires des fonctionnaires : stop au contournement du Parlement !

Type: MOTION
Objet: 2025.02.045
Auteurs: Mathieu Couturier (PLR/FDP), Sonia Tauss-Cornut (PLR/FDP), Thomas Birbaum (PLR/FDP)
Date de session: 2025-12-15
Déposé le: 2025-09-24
Catégorie: Gouvernance publique
Domaine: Public

Impact PME: Non
Impact économique: Oui
Impact finances publiques: Oui
Position de l'UVAM: Soutenir



REBORD
AGENCEMENTS

CRÉATION & CONCEPTION
d'agencements
d'intérieur
et de cuisines

Ballerina Küchen



Route du Levant 106, CH-1920 Martigny
Sortie autoroute Martigny Expos

027 722 90 20 – rebord-agencements.com

DE MANET À KELLY
L'art de l'empreinte
Collections de l'Institut national d'histoire de l'art, Paris



Edvard Munch (1863-1944), *La Madone (Madonna)*, 1895-1902, lithographie, 67 x 51,5 cm (feuille), 60,5 x 44,2 cm (cuvet)
Paris, Institut national d'histoire de l'art, EM.MUNCH.5.GDF.

Fondation Pierre Gianadda
Martigny
12 décembre 2025 – 14 juin 2026
Tous les jours de 10 h à 18 h
Suisse

Impressum

ÉDITEUR
UVAM - Union valaisanne des arts et métiers
Rue de la Dent-Blanche 8, 1950 Sion
Périodicité : trimestrielle
Abonnement : Fr. 35.– par année

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
T 027 322 43 85 – www.uvam-vs.ch
Marcel Delasoie, secrétaire général
D 027 322 43 82 – marcel.delasoie@uvam-vs.ch

ÉDITION – ADMINISTRATION
Romy Hintz, secrétaire générale adjointe
D 027 322 43 84 – romy.hintz@uvam-vs.ch

CONCEPTION – RÉDACTION
Xavier Saillen
D 027 322 43 86 – tribune@uvam-vs.ch
Yannick Barillon, journaliste RP
Yasmine Pupet, collaboratrice

PUBLICITÉ
Myriam Delasoie
M 078 830 61 91 – myriam@uvam-vs.ch

PASSATION DU SECRÉTARIAT DE L'ULAM

Deux années d'engagement valaisan

Après deux années assurées par le Valais, le secrétariat de l'Union lémanique des arts et métiers (ULAM) a été transmis à la Haute-Savoie. Cette passation marque la continuité d'une coopération transfrontalière essentielle pour l'artisanat et les PME de l'arc lémanique.

Yasmine Pupet
Tribune économique

Pour les années 2024 et 2025, le secrétariat tournant de l'ULAM a été assuré par l'Union valaisanne des arts et métiers (UVAM). Durant ce mandat, l'UVAM a œuvré au renforcement du dialogue entre les cinq territoires membres de l'Union – Ain, Haute-Savoie, Vaud, Genève et Valais – autour de problématiques économiques communes.



Philipp Matthias Bregy et Olivier Tavernier

L'UVAM se réjouit de cette transmission et remercie l'ensemble des partenaires pour la collaboration durant ces deux années.

Deux événements majeurs ont notamment marqué cette période. En 2024, l'UVAM a organisé un séminaire consacré à la mobilité translémanique, le 30 septembre au Bouveret, réunissant les acteurs économiques autour des enjeux de déplacements transfrontaliers. En 2025, un second temps fort a été consacré à la pénurie de personnel dans le bassin lémanique, lors d'un séminaire organisé le 19 septembre au Musée Olympique de Lausanne.

La passation officielle du secrétariat s'est tenue lors de l'assemblée générale de l'ULAM du 2 octobre dernier, au cours de laquelle Philipp Matthias Bregy, président de l'UVAM, a remis la clé symbolique du secrétariat à Olivier Tavernier, président de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Savoie, qui reprend le secrétariat pour les deux prochaines années.

L'UVAM se réjouit de cette transmission et remercie l'ensemble des partenaires pour la collaboration durant ces deux années, convaincue que l'ULAM continuera à jouer un rôle central au service des entreprises artisanales et des PME de la région lémanique. ■



L'interview

AUGMENTATION DES FAILLITES EN VALAIS

La situation va-t-elle s'aggraver ?



ECONOMIE | En 2025, le nombre de faillites en Valais a explosé. La pression sur les PME est-elle trop forte ? Directeur associé de la Fiduciaire Fidag et président de Pro-Economy Valais, le député et expert fiscal diplômé Christian Florey livre son point de vue.

Propos recueillis par Yannick Barillon
Journaliste RP

Christian Florey, + 107 % de faillites en Valais en 2025, comment l'analyser ?

L'explication tient partiellement dans une modification législative au 1er janvier 2025, puisque les créanciers publics doivent désormais demander l'ouverture d'une procédure de faillite pour les créances impayées (impôts, charges sociales) à l'encontre de débiteurs inscrits au registre du commerce. Toutefois, certaines entreprises étaient déjà en difficulté en raison du contexte économique et géopolitique actuel plus compliqué qu'il y a quelques années. D'autres entreprises ont survécu artificiellement grâce aux aides et aux crédits COVID. Les demandes de remboursement contribuent à générer des faillites « différées. » Cependant, les entreprises valaisannes sont très résilientes et de nouvelles sociétés se créent aussi chaque année.

Certains secteurs sont-ils plus touchés que d'autres ?

Comme fiduciaire, je rencontre toutes sortes d'entreprises, mais on observe qu'il existe une forte pression sur les marges qui vient fragiliser, notamment le secteur de la construction. Il y a toujours du travail, mais une réelle compétition sur les prix et une concurrence étrangère de plus en plus tangible. La nouvelle loi sur l'abolition de la valeur locative et ses conséquences fiscales pourrait encore fragiliser le secteur d'ici fin 2027 avec la fin effective de la déduction des travaux d'entretien. Depuis quelques années, les charges fixes ont fortement augmenté pour les entreprises, en particulier dans des secteurs comme l'hôtellerie-restauration, la viticulture ou l'industrie légère.



Nous avons besoin d'une vision à long terme qui interroge sur la valeur ajoutée à offrir aux PME. Quel Valais souhaitons-nous pour 2030 ?
Christian Florey

La charge fiscale qui pèse sur les entreprises joue-t-elle un rôle ?

Les taux d'imposition sur le capital et sur les bénéfices des entreprises sont plus élevés en Valais que dans l'arc lémanique. La question fiscale est politique, mais elle impacte aujourd'hui l'attractivité du Valais. D'autres cantons romands sont plus modérés, permettant, par exemple l'imputation de l'impôt sur le capital, c'est-à-dire que l'impôt sur le capital n'est pas facturé si l'impôt sur le bénéfice est supérieur. Ceci incite à conserver des



fonds propres dans l'entreprise favorisant l'autofinancement, surtout à une époque où les conditions d'octroi de prêts bancaires se durcissent.

Quel serait l'impact d'un salaire minimal légal à 22 francs/h pour les PME ?

Pour des secteurs déjà en difficultés, comme la viticulture, l'hôtellerie-restauration ou le nettoyage, cela signifierait une hausse des charges salariales, ainsi que le risque d'une augmentation de prix pour compenser cette hausse, le report d'investissements ou même un effet pervers sur le recrutement quand les moyens financiers manquent. Un salaire minimum ne ferait qu'aggraver la situation de branches professionnelles déjà en crise. Si le salaire minimum devait être accepté en Valais, il deviendrait aussi obligatoire pour les secteurs qui ne disposent pas encore de conventions collectives.

L'avenir induira-t-il selon vous davantage de faillites ou de délocalisations ?

Le nombre de faillites pourrait rester à un niveau élevé. En revanche, je ne pense pas que le Valais soit impacté par les délocalisations. Les PME restent sur le territoire local. La valeur ajoutée repose souvent sur le savoir-faire, la qualité et le service aux clients. De mon point de vue, il est préférable de réfléchir ensemble à de nouveaux modèles d'affaires pour faire évoluer certains secteurs économiques. Le rôle de l'Etat est d'accompagner ces transitions. Les niches fiscales actuelles pour la recherche et le développement pourraient, par exemple, être étendues à d'autres domaines pour renforcer l'attractivité du Canton du Valais. Nous avons besoin d'une vision à long terme qui interroge sur la valeur ajoutée à offrir aux PME. Quel Valais souhaitons-nous pour 2030 ? ■



Labo innovation,
Ecole hôtelière, Les Roches

L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Une logique de marché au service de l'économie et de la société

A l'occasion de l'assemblée générale de l'Union valaisanne des écoles privées (UVEP) et dans le contexte des discussions autour de la loi sur l'enseignement privé, une réalité mérite d'être rappelée avec clarté : l'enseignement privé ne fonctionne pas selon une logique administrative, mais bien selon une logique de marché. Une logique assumée, nécessaire et profondément utile à l'économie comme à la société.

Alexandre Moulin
Président UVEP

Par essence, l'enseignement privé évolue par l'innovation pédagogique et par sa capacité d'adaptation. Il observe les mutations économiques, sociales et culturelles, puis y répond rapidement, avec agilité. Là où l'Etat agit dans une logique d'intérêt général – indispensable et légitime – le privé répond à des besoins spécifiques, ciblés, souvent émergents, qui trouvent leur justification dans la réalité du terrain.

Un exemple parlant est celui des familles expatriées. Le développement d'entreprises internationales en Suisse, et particulièrement en Valais, a généré une demande

claire: des programmes éducatifs flexibles, souvent anglophones, compatibles avec une forte mobilité professionnelle et culturelle. L'enseignement privé a su y répondre en proposant des cursus internationaux, adaptés aux standards globaux, sans alourdir le système public ni le détourner de sa mission première.

Innover pour les besoins spécifiques

Mais cette logique de marché ne se limite pas à l'économie internationale. Elle reflète aussi les transformations profondes de notre société. De plus en plus d'élèves présentent des troubles cognitifs, des handicaps invisibles ou des profils dits «dys». Ces jeunes ne relèvent ni de l'échec scolaire ni du manque de motivation, mais d'un besoin de pédagogies différenciées, de rythmes adaptés et de cadres plus souples. Là encore, le privé a su innover, expérimenter et proposer des modèles éducatifs inclusifs, souvent avant qu'ils ne soient reconnus ou généralisés.

Dans un monde en mutation rapide, où les besoins évoluent plus vite que les cadres réglementaires, l'enseignement privé joue un rôle de laboratoire, de catalyseur et de révélateur.

La même dynamique s'observe pour les parcours spécifiques: sportifs de haut niveau, artistes, jeunes entrepreneurs ou talents précoces. Ces profils nécessitent une flexibilité horaire, une organisation individualisée et une compréhension fine des contraintes extra-scolaires. Le privé permet cette personnalisation, précisément parce qu'il fonctionne dans une logique contractuelle, orientée vers la demande et la performance.

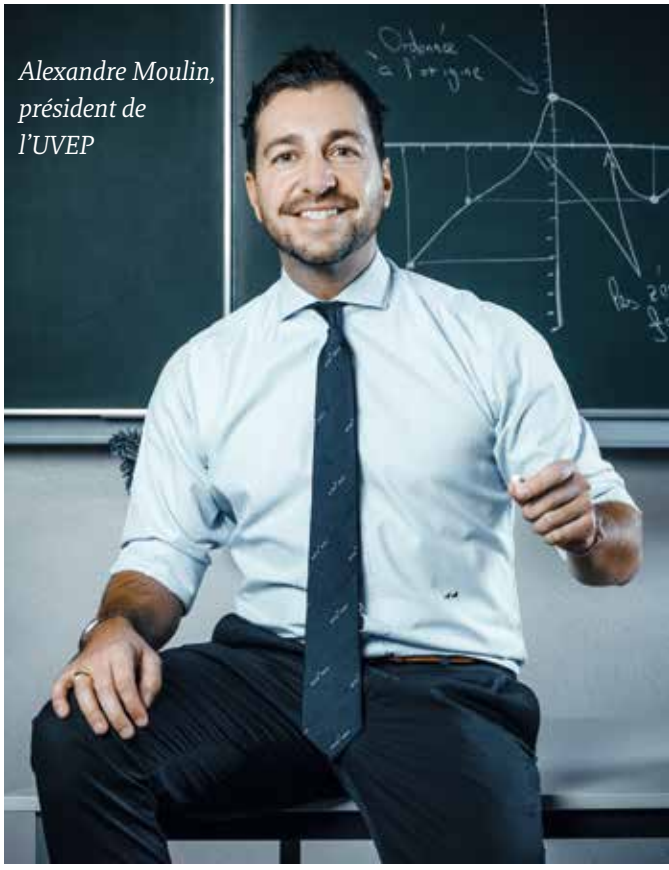
Reconnaissance et complémentarité des systèmes

Cette cohérence entre formation et économie se retrouve également au niveau tertiaire. L'implantation historique d'écoles hôtelières en Valais n'est pas le fruit du hasard: elles ont été créées pour répondre à un besoin concret de l'industrie touristique. Aujourd'hui, elles font la réputation internationale de la Suisse. Ce succès illustre parfaitement la vertu d'un système où la formation répond directement aux attentes du marché du travail et des secteurs économiques clés.

Dès lors, défendre l'enseignement privé, ce n'est pas l'opposer au public, mais reconnaître sa complémentarité. Cela implique aussi de préserver la différenciation. Il est essentiel de distinguer clairement les écoles reconnues, qui délivrent des diplômes de la scolarité obligatoire validés par le canton, des établissements proposant des diplômes suisses ou étrangers accrédités, reconnus non pas par l'État, mais par l'industrie, les employeurs ou des instances internationales.

Cette distinction n'est ni un privilège ni une faiblesse: elle est le fondement même de la liberté éducative et de l'innovation. À vouloir uniformiser, on prend le risque d'appauvrir l'offre, de freiner l'adaptation aux réalités économiques et de priver certains jeunes de parcours qui leur correspondent réellement.

Dans un monde en mutation rapide, où les besoins évoluent plus vite que les cadres réglementaires, l'enseignement privé joue un rôle de laboratoire, de catalyseur et de révélateur. Reconnaître sa logique de marché, c'est reconnaître sa contribution essentielle à l'économie, à l'emploi et à la cohésion sociale. ■



Alexandre Moulin, président de l'UVEP

UNION COMMERCIALE VALAISANNE (UCOVA)

Du poulet au chlore à la mode toxique : l'angle mort de notre sécurité sanitaire

Alors que la Suisse débat passionnément du risque d'importer du poulet au chlore américain, un poison bien réel s'invite déjà dans nos boîtes aux lettres. Phtalates, PFAS, formaldéhyde : une enquête explosive de Greenpeace révèle que les plateformes d'ultra-fast fashion inondent notre marché de produits chimiquement illégaux.

UCOVA

La Suisse cultive l'excellence et le principe de précaution. Alors que la relance des discussions avec Washington réveille immédiatement nos craintes ancestrales du « poulet au chlore », notre intransigeance alimentaire tranche singulièrement avec notre laxisme vestimentaire actuel. Nous refusons, à juste titre, que des produits ne respectant pas nos standards d'hygiène finissent dans nos assiettes au nom du prix bas. Pourtant, ce bouclier sanitaire s'effondre à la frontière numérique. Tandis que nous exigeons une traçabilité exemplaire pour notre viande, nous laissons entrer massivement, via le flux incontrôlé des colis postaux, des articles violant nos lois les plus strictes sur la sécurité chimique.

Le mythe de « la même usine moins chère » face à la toxicité prouvée

L'argument marketing des plateformes d'ultra-fast fashion est simple : supprimer les intermédiaires pour offrir le même produit à prix cassé. C'est un mensonge dangereux. Le commerçant suisse agit comme un filtre de sécurité : il est légalement responsable de ce qu'il vend et s'assure que ses produits respectent les normes REACH [la réglementation européenne sur les produits chimiques, reprise par la Suisse dans l'Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim)].
À l'inverse, l'enquête « Shame on You, Shein » publiée par Greenpeace en 2025 démontre que la chaîne d'approvisionnement de ces géants est hors de contrôle :

- **Des taux de contamination alarmants** : Sur 56 vêtements et chaussures testés, 32 % contenaient des substances chimiques dangereuses dépassant les limites légales.
- **Un danger immédiat en Suisse** : L'enquête a ciblé également des produits achetés en Suisse. Le résultat est préoccupant : des chaussures pour femmes achetées via la plateforme contenaient des phtalates – des perturbateurs endocriniens notoires nuisant à la fertilité – à des niveaux 71 fois supérieurs à la limite légale autorisée.
- **Des records de toxicité** : Certaines vestes testées contenaient des PFAS (ces « polluants éternels » cancérigènes) à des niveaux dépassant jusqu'à 3300 fois la norme autorisée. Des vêtements pour enfants, comme un costume de déguisement, dépassaient les seuils de formaldéhyde, une substance cancérigène.

En important ces produits, le consommateur a l'impression d'acheter « malin », alors qu'il importe des substances que nos lois interdisent formellement de produire ou de vendre sur le territoire national.

Une distorsion de concurrence insoutenable pour nos PME

La concurrence est le moteur de notre économie, mais elle n'a de sens que si les règles du jeu sont les mêmes pour tous. Aujourd'hui, le petit commerçant de Sion, de Genève ou de Fribourg se bat avec les mains liées.



- Le coût de la légalité : Lorsqu'un commerçant suisse importe un vêtement, il paie la TVA, les droits de douane et surtout, il assume la responsabilité juridique de la sécurité du produit. Il finance, par ses impôts et ses charges, le système de santé et d'inspection qui nous protège.
- L'impunité des plateformes : Ces plateformes exploitent une faille systémique, soit l'envoi direct au consommateur (« Direct-to-Consumer »). En fractionnant les envois en millions de petits colis (4,6 milliards de colis entrant en UE en 2024, dont 90 % de Chine), ils passent souvent sous les radars douaniers. Plus grave, comme le vendeur expédie directement au client final, la plateforme contourne les obligations de vérification qui incombent normalement à l'importateur.

L'urgence d'une cohérence sanitaire

Il devient nécessaire de prendre la mesure de la situation. Certaines plateformes commercialisent des produits qui ne répondent pas aux normes en vigueur. L'enquête montre que, même lorsque Shein retire un produit épinglé, des articles quasi identiques contenant les mêmes substances toxiques réapparaissent peu après, suggérant une incapacité systémique à contrôler leurs milliers de fournisseurs.

Acheter local garantit une assurance. Un produit dangereux trouve un responsable identifiable et sanctionnable, et les normes votées démocratiquement s'appliquent réellement.

En important ces produits, le consommateur a l'impression d'acheter « malin », alors qu'il importe des substances que nos lois interdisent formellement de produire ou de vendre sur le territoire national.

Le paradoxe saute aux yeux : on discute sans fin de la qualité de nos futures importations alimentaires, mais on laisse entrer chaque jour, chez nous, des milliers de textiles dont la toxicité est pourtant connue. Un principe devrait aller de soi : si un produit est jugé trop dangereux pour être vendu par un commerçant suisse, il ne devrait pas être autorisé non plus sur une plateforme étrangère. Loin de tout réflexe protectionniste, cette exigence d'égalité traduit simplement du bon sens, un impératif de santé publique et une justice nécessaire pour notre économie. ■



PETITS COLIS, GRANDS DÉGÂTS

La FER s'engage pour les commerçants suisses

Chaque jour, jusqu'à 500 000 petits colis bon marché en provenance d'Asie entrent en Suisse sans être soumis aux mêmes règles ni aux mêmes coûts que nos commerces, créant une concurrence déloyale et des risques sanitaires pour la population suisse. Pour y remédier, la conseillère nationale Nadine Gobet et le conseiller aux Etats Fabio Regazzi proposent deux motions pour harmoniser les frais de port et financer des contrôles renforcés sur ces colis. Soutenue par la Fédération des entreprises romandes (FER), cette démarche vise à protéger les consommateurs et le tissu économique local.

Tribune économique

Dans ce contexte, nous donnons la parole à Nadine Gobet, conseillère nationale, pour comprendre les enjeux de ces motions, les résistances qu'elles rencontrent et les perspectives pour les entreprises suisses comme pour les consommateurs.

Nadine Gobet, en quoi l'afflux de petits colis en provenance d'Asie crée-t-il une concurrence déloyale pour les commerces suisses ?

Parce que ces colis ne supportent ni les mêmes frais de port, ni les mêmes contrôles, ni les mêmes charges que ceux envoyés par nos commerces, alors que nos entreprises respectent des normes suisses strictes et coûteuses. Le terrain de jeu est donc tout simplement faussé.

Quels sont les deux principaux objectifs des motions que vous avez déposées avec Fabio Regazzi ?

Premièrement, il s'agit d'aligner les frais de port des colis étrangers sur ceux que paient les commerçants suisses. Deuxièmement, la taxe de base proposée sur les colis

NADINE GOBET

Conseillère nationale PLR

Directrice de la Fédération patronale et économique à Bulle

Membre du comité de la Fédération des entreprises romandes (FER)



©INSTANTSIMAGES.CH

étrangers servira pour financer des contrôles renforcés à l'importation afin de mieux protéger les consommateurs et garantir des règles du jeu équitables. Nous agissons ainsi tant sur les conditions d'exportation des produits suisses que d'importation des produits étrangers.

Comment expliquez-vous aux consommateurs que ces mesures sont aussi dans leur intérêt, alors qu'ils profitent aujourd'hui de prix très bas ?

Certes, les consommateurs bénéficient de prix très bas, mais ma question est avec quelles conséquences ? Ces prix artificiellement bas sont possibles au prix d'une moindre sécurité et d'emplois supprimés en Suisse. Ce n'est donc pas une bonne affaire pour le consommateur : avec des règles équitables, on protège la qualité des produits, la sécurité et le pouvoir d'achat à long terme.

Ces colis contiennent des jouets, textiles ou appareils électriques qui ne respectent pas les normes suisses et qui peuvent contenir des substances toxiques ou présenter des risques d'accident.

Nadine Gobet

Justement, au-delà de la question du prix et de la concurrence, quels risques ces colis font-ils peser sur les consommateurs ?

Ces colis contiennent des jouets, textiles ou appareils électriques qui ne respectent pas les normes suisses et qui peuvent contenir des substances toxiques ou présenter des risques d'accident. Avec des centaines de milliers de colis peu contrôlés, nous exposons les consommateurs – surtout les enfants – à des produits que nous considérons comme trop dangereux pour être vendus par un commerçant suisse. Je rappelle que, selon une enquête publiée en novembre dernier par le Groupement européen des professionnels du jouet, 86 % des jouets vendus, notamment sur les plateformes chinoises sont qualifiés de dangereux pour nos enfants. Ce n'est tout simplement pas tolérable.

Quelles sont les principales résistances que vous rencontrez, et sont-elles d'ordre plutôt politique, économique ou international ?

Il y a des réticences de la part de ceux qui craignent pour le commerce en ligne bon marché et des contraintes liées aux accords internationaux, notamment vis-à-vis de l'Union postale universelle. Toutefois, il devient difficilement défendable de maintenir un système qui pénalise nos commerçants, affaiblit nos standards et sacrifie nos exigences en matière de sécurité des produits.

Quelles sont les prochaines étapes au Parlement et quel message souhaitez-vous adresser aux entreprises suisses qui vous écoutent ?

Les motions vont maintenant suivre le processus parlementaire classique. Mon message aux entreprises est clair : nous nous engageons pour rétablir des conditions de concurrence justes et nous avons besoin de votre soutien pour faire entendre cette réalité à Berne. ■



Transmission d'entreprise
Ateliers 2026

Les 17 mars, 31 mars, 14 avril et 28 avril 2026
de 17h à 20h à Sion

La **FER Valais** et la **Banque Cantonale du Valais** proposent un cycle de quatre ateliers sur la transmission d'entreprise, en partenariat avec la plateforme **Relève PME**, le **Centre de Cautionnement et de Financement** (CCF SA), les entreprises **Forvis Mazars** et **Kellerhals Carrard,** ainsi que **Vicario Consulting,** spécialistes dans leur domaine.

Ces ateliers ont pour objectif de vous apporter une vision globale et générale de la transmission d'entreprise.

SUR INVITATION UNIQUEMENT

AUPRÈS DE LA BCVS OU DE LA FER VALAIS
NOMBRE DE PLACES LIMITÉ

EN SAVOIR PLUS

BCVS

FER VALAIS

pme relais vs

BCVS | Fédération des Entreprises Romandes Valais | RelèvePME



« Avec lui, je peux monter dans les endroits les plus escarpés, même avec une bétaillère chargée. Sans souci avec ce tout-terrain. »

L'Amarok : véritable tout-terrain polyvalent et agréable à conduire

Eddy Baillifard avait besoin d'un utilitaire qui pouvait avaler les kilomètres tout en alliant confort et robustesse. Avec l'Amarok, il l'a trouvé !

GARAGE OLYMPIC
SIERRE SION MARTIGNY

Garage Olympic

Eddy Baillifard s'est trouvé dans le Volkswagen Amarok un compagnon idéal. Le célèbre Pape de la Raclette AOP Valais, ambassadeur du Garage Olympic, roule près de 40 000 kilomètres par année. « J'avais besoin d'un utilitaire confortable et robuste pour aller racler à Lausanne, puis le lendemain à Zurich ou en Italie et capable de transporter une lourde charge de matériel, n'importe où, et sur n'importe quelle route. L'Amarok est aussi capable de grimper dans les alpages les plus reculés ». Son cahier des charges exigeant dessinait le profil d'une bête de somme efficace.

Des spécificités étonnantes

Le maestro du fromage a été comblé. En termes d'efficacité, l'Amarok n'est pas en reste. Sa transmission intégrale 4MOTION permanente, ses six modes de conduite (Normal, ECO, Mud, Sand,...) et son différentiel arrière verrouillable, son moteur V6 TDI de 3,0 L, l'Amarok l'a impressionné par l'étendue de ses capacités.
« Ce véhicule est incroyable ! » s'extasie Eddy. « J'ai remorqué deux chalets de foire pour les amener à Verbier. C'est comme un champion du monde de la raclette, il peut tracter 3,5 tonnes. » Quant au pont arrière, rien à redire non plus : « Je peux transporter 200 meules de fromage. Une tonne ! C'est un vrai bourreau de travail ! Ce pickup est comme moi, polyvalent ! »

Pour Eddy Baillifard, l'Amarok est bien plus qu'un véhicule, c'est un vrai partenaire de vie, «solide, robuste et efficace.»

Une conduite aisée en toutes circonstances

Sur la route, l'Amarok se conduit avec aisance et fait très vite oublier ses généreuses dimensions. Le Pape de la raclette avoue avoir eu quelque appréhension pour circuler dans les rues étroites de Bruson. « Après une semaine, c'était passé. Je pourrais même rouler en marche arrière partout. Avec sa molette, je passe directement de deux roues directionnelles à quatre roues motrices. Les modes de conduites sont efficaces et son rayon de braquage est impressionnant. »
Ce qui l'a surpris le plus ? Sa consommation. « Je pensais que son V6 serait un diesel gourmand, mais, en fait, il boit moins que moi ! » Eddy serait-il tombé amoureux de son véhicule ? Qui sait ? Il a en tout cas trouvé une jolie formule pour en parler : « C'est un amour d'Amarok'lette ! » ■

Chronique juridique



DROIT DU TRAVAIL

Intempéries et retards au travail

Verglas, chutes de neige ou suspension des transports publics, l'hiver est propice aux retards sur le lieu de travail. Le salaire doit-il pour autant être maintenu ? Quelles obligations incombent aux employeurs et aux travailleurs ?



Melany Bogo
Responsable juridique FER Valais

Le maintien du droit au salaire est régi par l'art. 324a CO. Selon cette disposition, l'employeur est tenu de verser le salaire pour une durée limitée lorsque le travailleur est empêché de travailler sans faute de sa part pour une cause inhérente à sa personne, telle que la maladie, l'accident, l'accomplissement d'une obligation légale ou l'exercice d'une fonction publique.

Bien qu'un retard lié à des intempéries (fortes chutes de neige, verglas, inondations) ou à des perturbations des transports publics (pannes, chutes d'arbres sur les voies, annulation d'un vol) soit indépendant de la volonté du travailleur, il ne constitue pour autant pas un empêchement inhérent à sa personne au sens de l'art. 324a CO. Ainsi, lorsque le travailleur arrive en retard ou ne peut pas

se rendre à son travail en raison de telles circonstances, il n'existe en principe pas de droit au maintien du salaire. L'employeur sera en droit de déduire du prochain salaire les heures de travail non accomplies en raison du retard ou pourra convenir, d'entente avec le travailleur, de solutions alternatives, telles que :

- la compensation du retard par des heures supplémentaires ultérieures;
- l'imputation de l'absence sur un solde d'heures positif existant;
- l'imputation de l'absence à titre de vacances;
- le recours au télétravail lorsque cela est possible et compatible avec l'activité professionnelle.

Devoir de diligence et comportement attendu

Conformément à l'art. 321a CO, le travailleur est tenu à un devoir de diligence et de fidélité. En cas d'intempéries, il lui appartient notamment d'envisager des alternatives raisonnables et d'avertir l'employeur de tout retard ou empêchement dans les meilleurs délais.

« Dans la pratique, ces situations exceptionnelles appellent une communication rapide, une prise de mesures diligentes et la recherche de solutions flexibles. »

Parallèlement, l'employeur veillera à la protection de la personnalité et de la santé du travailleur, en application de l'art. 328 CO et des directives de sécurité applicables. Dans cet esprit, il mettra en œuvre les mesures nécessaires afin d'éviter tout danger pour le travailleur dans l'exercice de ses activités professionnelles (par exemple : adaptation des équipements, ajustement du planning, salage des accès à l'entreprise, sensibilisation et information des travailleurs).

Indemnités et situations relevant de la sphère de l'employeur

Une distinction doit être opérée selon que l'empêchement relève de la sphère du travailleur ou de celle de l'employeur. Lorsque ce dernier ne peut pas fournir de travail en raison d'intempéries (par exemple : coupure d'électricité ou matériel endommagé), l'empêchement relève alors du risque économique de l'employeur.

Dans certains domaines d'activité, notamment en lien avec le génie civil, le bâtiment et l'exploitation d'infrastructures extérieures (cf. liste prévue à l'art. 65 OACI), des indemnités en cas d'intempéries sont expressément prévues par l'assurance-chômage. Celle-ci peut, sous certaines conditions, verser de telles indemnités lorsque les conditions météorologiques rendent la poursuite du travail techniquement impossible ou déraisonnable (cf. art. 42 ss LACI). Ces indemnités sont versées à l'employeur à l'issue d'un délai d'attente et couvrent 80 % de la perte de gain des travailleurs considérés. L'employeur reste parallèlement tenu aux obligations salariales, dans le cadre prévu à l'art. 37 LACI.

De même, lorsque des conditions météorologiques extraordinaires n'affectent pas uniquement certaines tâches extérieures, mais entraînent une perte de travail au sein de l'entreprise (par exemple en cas de catastrophes naturelles), l'employeur peut envisager le recours à une éventuelle réduction de l'horaire de travail (RHT), régie par la LACI et documentée via la plateforme de services en ligne « travail.swiss ».

Pour conclure

En principe, les retards ou absences dus aux intempéries ou à des perturbations des transports constituent des empêchements non inhérents à la personne du travailleur. Ils n'ouvrent dès lors pas de droit au maintien du salaire, sauf convention contraire. Dans la pratique, ces situations exceptionnelles appellent une communication rapide, une prise de mesures diligentes et la recherche de solutions flexibles, afin d'assurer une gestion équilibrée et proportionnée des cas concernés. ■





REF-*lex.ch*

Le droit du travail suisse, simplifié en quelques clics.

Rédiger un contrat de travail ou une lettre de résiliation?
Avec nos générateurs de documents, c'est facile!

Calculer une suspension du délai de congé ou un solde de vacances?
C'est désormais à la portée de tous!

IA Une question sur le droit du travail suisse?
Discutez à tout moment avec notre juriste virtuel!

Testez gratuitement notre plateforme pendant 7 jours!

Fédération des Entreprises Romandes

SECOND ŒUVRE ROMAND

Augmentation des salaires et naissance de l'UAP SOR

Union des associations patronales du second œuvre romand



38 associations patronales du second œuvre de Suisse romande ont franchi une étape décisive en ce mois de novembre avec la création officielle de l'Union des associations patronales du second œuvre romand (UAP-SOR).

Yasmine Pupet
UAP-SOR

Cette nouvelle structure représente désormais la voix unifiée du secteur au niveau romand, avec les organisations professionnelles de six cantons et quatre faîtières régionales, soit plus de **6500 employeurs et près de 30 000 collaborateurs**, la nouvelle organisation est l'une des plus importantes du pays.

« C'est une étape structurante pour le futur du second œuvre en Suisse romande. En unissant nos forces, nous gagnons en cohérence, en visibilité et en efficacité. »
Marcel Delasoie, directeur FREPP

L'UAP-SOR et ses associations membres signent une Convention collective de travail romande valable jusqu'au 31 décembre 2027. Les salaires réels 2025 de tous les travailleurs des différentes professions sont augmentés de Fr. 0,30/h soit de **Fr. 53.30 par mois** dès le 1er janvier 2026, ce qui porte le **salaire minima d'un travailleur qualifié à Fr. 31.– de l'heure ou Fr. 5508.70 par mois**.
La constitution de cette union, qui signe l'une des plus importantes CCT de Suisse, marque une avancée majeure pour le second œuvre romand, un pilier essentiel de l'économie régionale.

« La création de l'UAP-SOR est un signal fort: celui d'une volonté commune de défendre nos métiers, de renforcer notre coordination et de faire entendre la voix du terrain », souligne Serge Hiltpold, président de la Fédération romande des entreprises de charpenterie, d'ébénisterie et de menuiserie (FRECEM) et nouvellement élu président de l'UAP-SOR.
L'UAP-SOR a pour mission de favoriser les échanges entre les associations cantonales, de coordonner les négociations salariales et de promouvoir des conditions-cadres équitables pour les entreprises du second œuvre. Elle constituera également un interlocuteur unique pour les partenaires sociaux, facilitant ainsi le dialogue et la représentation du secteur au niveau romand.
« C'est une étape structurante pour le futur du second œuvre en Suisse romande. En unissant nos forces, nous gagnons en cohérence, en visibilité et en efficacité », ajoute Marcel Delasoie, secrétaire général de l'UVAM, directeur de la Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture (FREPP) et secrétaire de la nouvelle association. ■

PRIX CRÉATEURS BCVS

Cap sur la 17e édition

C'est parti pour la 17e édition du Prix Créateurs BCVS ! Après le succès de Coloc Atelier en 2025, quelle start-up ou entreprise valaisanne innovante sera récompensée cette année ? La réponse sera dévoilée le 11 juin prochain. En attendant, la Banque Cantonale du Valais et Promotion économique Valais, qui pilotent conjointement cette initiative, ouvrent officiellement les candidatures. Les dossiers doivent être déposés avant le 20 mars 2026. Le Prix Créateurs BCVS inaugure également une nouvelle identité visuelle, symbolisant le dynamisme et l'innovation qui caractérisent ce concours incontournable de l'écosystème entrepreneurial valaisan.

BCVS

Toute société établie en Valais – qu'elle soit déjà active ou en phase de démarrage – peut soumettre sa candidature, à condition de présenter un produit ou un service à fort potentiel d'innovation. Deux distinctions sont à la clé, pour un montant global de 30 000 francs. Le projet gagnant bénéficiera d'une récompense de 10 000 francs en cash, complétée par 15 000 francs de prestations d'accompagnement personnalisé. Par ailleurs, les anciens finalistes auront l'opportunité de voter pour leur projet préféré parmi les cinq candidats retenus en finale. Ce Prix Coup de cœur est doté de 5000 francs en cash.

Le projet gagnant bénéficiera d'une récompense de 10 000 francs en cash, complétée par 15 000 francs de prestations d'accompagnement personnalisé.

Date limite : vendredi 20 mars 2026 à minuit !

Les dossiers doivent parvenir aux organisateurs au plus tard le vendredi 20 mars 2026 à minuit. Le lauréat principal sera annoncé lors d'une soirée de gala prévue le 11 juin à Sion. Quant au Prix Coup de cœur des anciens finalistes, sa remise est programmée durant la prochaine Foire du Valais.

Depuis sa création en 2007, le Prix Créateurs BCVS poursuit un objectif constant : distinguer les initiatives les plus audacieuses et créatives, tous secteurs d'activité confondus. Le concours s'adresse aux porteurs de projets individuels ou collectifs domiciliés en Valais, dont la concrétisation est envisagée dans les douze mois suivants. Les structures déjà en activité sont également éligibles, pour autant qu'elles présentent une innovation significative en termes de produit ou de service. L'originalité et le caractère novateur constituent les critères fondamentaux !

Le règlement détaillé et les modalités d'inscription sont d'ores et déjà accessibles sur www.prixcreateursbcvs.ch.

Un jury constitué de professionnels du secteur bancaire et économique sélectionnera cinq finalistes. Le public sera ensuite invité à départager ces derniers via un vote par SMS ou en ligne. Grâce à la collaboration avec l'ensemble des médias valaisans, les cinq projets finalistes bénéficieront d'une visibilité importante auprès du grand public.

La cérémonie de remise des prix se déroulera le jeudi 11 juin 2026 à l'ancienne usine de Chandoline à Sion. Dans ce cadre industriel unique et inspirant, le Prix Créateurs BCVS proposera de belles surprises aux quelque 400 personnes attendues. ■



ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

Quels bénéfices pour les PME ?

INVESTISSEMENTS | Ski, VTT, golf, trails ou football, les événements sportifs génèrent des retombées économiques pour les villes hôtes. Hôtellerie, restauration et commerces en profitent à des degrés divers et gagnent en visibilité selon leur stratégie de soutien ciblée.

Yannick Barillon
Journaliste RP

Les grands rendez-vous sportifs transforment temporairement les villes hôtes en pôles d'attraction. Athlètes, équipes, bénévoles, médias et visiteurs affluent sur une période concentrée. Si l'effet est reconnu par les acteurs interrogés, son ampleur et sa répartition varient selon les secteurs. Pour l'hôtellerie, l'impact est le plus direct et le plus mesurable. Avec le Championnat du monde Mountain Bike UCI, le tour final de l'Euro féminin de l'UEFA 2025 et les Schubertiades, l'été 2025 a, par exemple, été exceptionnel pour la ville de Sion.

Des villes pleines, des hôtels complets

Président des hôteliers sédunois et directeur de l'Hôtel Elite, François Rampone témoigne: «Quand Sion se remplit, le taux d'occupation des hôtels est proche de 100 %, tant dans les hôtels historiques que dans les chaînes d'hôtels. Contre toute attente, lors du match de foot Finlande-Norvège au stade de Tourbillon, nous avons rempli l'hôtel Elite un dimanche soir.» L'hôtelier précise que ces taux d'occupation élevés se prolongent avant et après les manifestations, avec des séjours pouvant aller de 4 à 5 jours.

➜

➜

Le rapport d'impact économique pour le Valais publié sur le site du championnat du Monde Mountain Bike UCI confirme. Sur les huit étapes valaisannes qui ont attiré 110 000 visiteurs, 35 000 assistaient au week-end d'ouverture à Sion. Le rapport annonce une dépense moyenne de 105 francs par nuit pour les spectateurs internationaux, dans des hôtels trois étoiles ou moins. Même constat du côté de Bourg-Saint-Pierre à l'Hôtel-restaurant du Crêt géré par la famille Delasoie. Lors de compétitions sportives, tel que le trail de l'UTMB ou lors du passage du Tour de France en Valais, l'établissement affiche très vite complet, notamment pour les besoins spécifiques des équipes, des athlètes et des organisations, mais aussi des accompagnants. Les besoins hôteliers débordent dans les vallées pour répondre à la demande.

« Si l'été est toujours une période favorable pour l'hôtellerie sédunoise, l'attractivité est renforcée par l'organisation de grands événements sportifs ou culturels. Le défi est de continuer dans cette direction. »

François Rampone, hôtelier



Les représentants du secteur soulignent toutefois que ces pics d'activités ne compensent pas à eux seuls les périodes plus creuses. Pour François Rampone: « si l'été est toujours une période favorable pour l'hôtellerie sédunoise, l'attractivité est renforcée par l'organisation de grands événements sportifs ou culturels. Le défi est de continuer dans cette direction. »

Une belle dynamique dans la restauration

Le secteur de la restauration bénéficie en partie de cette dynamique, avec une hausse légère de la fréquentation lors des manifestations sportives. Selon le directeur de GastroValais, Stève Delasoie: « L'impact se fait davantage ressentir dans une zone localisée très proche de l'événement. Quand les athlètes et leur entourage séjournent à l'hôtel, ils fréquentent aussi le restaurant de l'établissement. Les cafés ou restaurants sur le passage bénéficient aussi de la présence des visiteurs. Toutefois, les retombées réelles pour les cafés restaurateurs se mesurent difficilement et restent marginales. » A titre d'exemple, l'étude d'impact du championnat du Monde Mountain Bike UCI révèle que durant leur séjour en Valais, les spectateurs internationaux ont dépensé en moyenne en nourriture et en boissons 37 francs par jour et par personne contre 19 francs pour les non-locaux.

Un impact plus diffus pour les commerçants

Pour les commerces, les retombées apparaissent plus faibles. Philippe Lauber, président du comité de l'Union des commerçants de Martigny (UCOM) précise: « Lors d'événements populaires, la ville est pleine, mais les accès aux rues commerçantes sont perturbés. L'impact sur les affaires est minime. Nous pouvons travailler sur l'attractivité de nos vitrines, mais rares sont les visiteurs qui font leur shopping à l'occasion d'événements sportifs. » Frédéric Hugon, coprésident de la société des Arts et métiers et commerçants de Martigny (ARMECO) appuie: « Un événement sportif engendre un effet boule de neige avec du monde dans les hôtels et les restaurants, mais les retombées sont difficilement quantifiables pour les commerces. » Ainsi, la corrélation avec une augmentation significative du chiffre d'affaires est loin d'être une réalité. Les visiteurs se déplacent surtout pour l'événement sportif ou autre, tel que la Foire du Valais, mais les achats réalisés relèvent davantage de la consommation d'appoint. Les commerçants évaluent donc avec prudence les impacts directs.

« Nous privilégions les bons de repas ou de boissons pour des concours ou pour soutenir les sociétés locales comme les clubs de foot qui organisent ensuite des soupers de soutien dans les établissements... »

Stève Delasoie, directeur Gastrovalais



Visibilité des PME: miser sur le local et le long terme

Au-delà des effets immédiats directs ou indirects d'un événement sportif, comment une PME peut-elle accroitre sa visibilité en soutenant une manifestation sportive, et avec quel retour sur investissement? Les trois faîtières interrogées partagent la même approche d'un soutien mixte: en espèces, en nature et des partenariats locaux. Les bons d'achat, largement privilégiés, encouragent la consommation locale pendant les événements, mais fidélisent une clientèle locale après celui-ci.

L'hôtelier François Rampone soutient depuis 2010 le FC Sion pour tous et le Club du lundi du FC Sion. «Le nom de l'hôtel figure sur les maillots des équipes juniors. Des séances de comité se tiennent à l'hôtel et des séjours d'athlètes renforcent notre visibilité. En décembre c'est encore 70 entraîneurs de foot et 250 jeunes qui célèbrent la St-Nicolas avec une séance photo devant l'Hôtel Elite.» Du côté de GastroValais, Stève Delasoie confirme: «Nous privilégions les bons de repas ou de boissons pour des concours ou pour soutenir les sociétés locales comme les clubs de foot qui organisent ensuite des soupers de soutien dans les établissements. Des prix réduits sur des services traiteurs peuvent être une aide ponctuelle.» De nouvelles approches émergent aussi: l'établissement envoie au client un QR code pour un avis de satisfaction et offre un cadeau à l'issue d'un tirage au sort. Un partenariat média avec la radio locale en publicité ou en bons cadeaux lors de jeux-concours augmente aussi la visibilité des établissements partenaires. Philippe Lauber de l'UCOM tente aussi de renforcer la visibilité des commerces de Martigny en proposant des bons cadeaux que les organisateurs peuvent dépenser chez les commerçants.



Le mécénat dynamise la vie économique locale

Frédéric Hugon, coprésident d'ARMECO, ne donne pas de conseils stratégiques à ses membres: «Chacun est libre de soutenir selon ses choix. Personnellement, notre bureau de géomètres Geo4me SA soutient les clubs locaux et leurs mouvements jeunesse (basket, streethockey, football, etc.) et aussi des événements ponctuels de plus grande importance, tels que le CS de ski alpin, le Rallye du Chablais et Valais. Je n'attends pas de retour direct ou de rendement sur ces investissements. C'est avant tout une philosophie d'entreprise, un mécénat qui permet de partager des valeurs communes, tout en dynamisant la vie sociale et économique locale.» Philippe Lauber a aussi développé des partenariats avec les médias hyperlocaux: «Nous avons obtenu des prix préférentiels sur les annonceurs membres de l'UCOM.» A titre personnel, ce propriétaire de deux pharmacies soutient la patinoire et le ski alpinisme des Marécottes, puis la course la Corrida d'Octodure en posant sur site des bâches publicitaires de son entreprise.

«Un événement sportif engendre un effet boule de neige avec du monde dans les hôtels et les restaurants, mais les retombées sont difficilement quantifiables pour les commerces.»

Frédéric Hugon, coprésident ARMECO

Si le retour sur investissement est rarement quantifié de manière précise, tous estiment que la valeur des événements sportifs ne se limite pas à l'impact économique immédiat. Visibilité du territoire, image positive, sentiment d'appartenance et dynamisation du tissu local constituent des bénéfices plus diffus, mais essentiels. Pour les PME, la clé réside ainsi dans une approche collective et cohérente, en lien avec les organisateurs et les autorités locales, afin de transformer ces grands rendez-vous sportifs en opportunités durables plutôt qu'en simples pics d'activités. ■



LA FORMATION EN FIDUCIAIRE

Une opportunité d'avenir pour la jeune génération

Lorsqu'on évoque les métiers de la fiduciaire, beaucoup de jeunes, et parfois leurs parents, imaginent encore un univers figé, fait de chiffres, de classeurs et de travail solitaire. Cette perception, héritée du passé, ne reflète pourtant plus la réalité actuelle du métier.

ProEconomy

Au fil des vingt dernières années, la profession a profondément évolué. Digitalisation, automatisation et attentes accrues des entreprises ont transformé le quotidien des fiduciaires. Aujourd'hui, les professionnels du domaine ne sont plus seulement des techniciens des chiffres, mais des partenaires stratégiques des PME, jouant un rôle clé dans l'analyse, le conseil et l'accompagnement.

Des parcours de formation multiples et accessibles

L'un des grands atouts du secteur réside dans la diversité des parcours de formation. La voie de l'apprentissage joue un rôle central: elle permet d'entrer rapidement dans la vie professionnelle tout en acquérant des bases solides en comptabilité, fiscalité et gestion.

Après l'apprentissage, différentes options sont possibles, comme la maturité professionnelle, les brevets fédéraux, notamment de spécialiste en finance et comptabilité ou spécialiste en fiduciaire et conseil (agent fiduciaire). Puis, pour ceux qui le souhaitent, des formations d'expert. Ces titres reconnus ouvrent l'accès à des fonctions à haute valeur ajoutée.

« Ce que je trouve inspirant en fiduciaire, ce sont les parcours de vie de nos clients et cette relation de confiance que je n'ai trouvée nulle part ailleurs. »

Christian Florey, président de Pro-Economy

Les jeunes titulaires d'une maturité gymnasiale ou professionnelle peuvent également rejoindre le monde des fiduciaires par le biais d'un stage. Cette voie permet une immersion progressive dans le métier et constitue souvent un tremplin vers une formation supérieure. Des parcours plus académiques, via les hautes écoles spécialisées ou l'université, existent également. Ces différentes voies peuvent mener aux mêmes niveaux de responsabilité, illustrant la richesse et la perméabilité du secteur.

Un métier de plus en plus relationnel

La transformation numérique a libéré les professionnels d'une grande partie des tâches de saisie. Importation automatique des données, outils digitaux et précomptabilisation permettent aujourd'hui de se concentrer davantage sur l'analyse et le conseil.

Cette évolution renforce la dimension humaine du métier. Souvent comparé à un « médecin de famille » de l'entreprise, le conseiller fiduciaire bénéficie d'une relation de confiance privilégiée avec ses clients. Comme le souligne Christian Florey, Président de Pro-Economy: « Ce que je trouve inspirant en fiduciaire, ce sont les parcours de vie de nos clients et cette relation de confiance que je n'ai trouvée nulle part ailleurs. »



HooRa
Make people & business successful

Un défi d'attractivité relevé par l'association Pro-Economy et HooRa

Malgré ces atouts, les métiers de la fiduciaire restent encore peu prisés du fait d'un manque de visibilité. Face à ce constat, l'association Pro-Economy a décidé d'agir en collaborant avec la start-up valaisanne HooRa afin de casser les clichés et d'attirer les jeunes vers des apprentissages et des stages en fiduciaire.

HooRa accompagnera également les fiduciaires qui le souhaitent dans la conception et le déploiement de leurs campagnes et, au besoin, assurera la présélection des profils grâce à des outils digitaux et un recruteur virtuel vocal utilisant l'intelligence artificielle.

Cette démarche s'est traduite par la réalisation d'une vidéo dédiée et par des campagnes sur les réseaux sociaux, afin d'aller à la rencontre des jeunes là où ils passent une grande partie de leur temps. La vidéo et les visuels graphiques sont également mis à disposition des membres de l'association pour leurs propres actions de recrutement.

HooRa accompagnera également les fiduciaires qui le souhaitent dans la conception et le déploiement de leurs campagnes et, au besoin, assurera la présélection des profils grâce à des outils digitaux et un recruteur virtuel vocal utilisant l'intelligence artificielle.

Un métier d'avenir

Plus numériques, plus relationnels et plus stratégiques, les métiers de la fiduciaire offrent aujourd'hui de réelles opportunités de carrière aux jeunes générations. Le défi n'est donc pas de transformer le métier, mais de mieux le faire connaître afin d'assurer la relève indispensable à l'avenir de la profession. ■

Pro-Economy.vs

FONDS CANTONAL POUR LA FORMATION CONTINUE DES ADULTES

Se former pour s'adapter à l'évolution du monde

Face aux changements constants de la société, la formation continue n'est plus une option, mais une nécessité. Christophe Darbellay souligne le travail entrepris pour renforcer les compétences de base au sein de la population.

Joël Jenzer
Journaliste RP

La formation continue des adultes constitue un pilier fondamental de la cohésion sociale et économique. Selon le conseiller d'État, «le monde change très vite: le vieillissement de la population, la digitalisation ou encore le développement de l'intelligence artificielle posent de nouveaux défis. La formation continue est la clé pour que chacune et chacun reste employable, compétitif et pleinement intégré dans la société. Le développement des compétences tout au long de la vie n'est désormais plus une option, mais une obligation.»

Le chef du Département de l'économie et de la formation relève plusieurs constats issus des études menées en Suisse et en Valais: «Une part non négligeable de la population maîtrise insuffisamment la lecture, l'écriture ou le calcul. La formation continue permet notamment de renforcer et de développer ces compétences de base.» Il souligne également la nécessité de se former régulièrement afin de préserver son employabilité tout au long du parcours professionnel.



La formation continue est la clé pour que chacune et chacun reste employable, compétitif et pleinement intégré dans la société.

@Adobestock

Une formation continue ancrée dans les institutions valaisannes

Si de nombreuses personnes souhaitent poursuivre leur formation, elles se heurtent souvent à un manque de temps ou de moyens financiers, ou encore à une situation familiale complexe. «Nous ne voulons laisser personne au bord du chemin. L'enjeu consiste à proposer des parcours accessibles, flexibles et personnalisés», rappelle le conseiller d'État.

«La formation continue est la clé pour que chacune et chacun reste employable, compétitif et pleinement intégré dans la société.»
Christophe Darbellay, conseiller d'Etat



Il relève par ailleurs les effets positifs du Fonds cantonal pour la formation continue des adultes (FCFCA): «De nombreuses personnes se forment et le font au sein d'institutions valaisannes. Cela démontre la pertinence d'avoir développé des offres proches du terrain, notamment avec la HES-SO, répondant à des besoins concrets. Le FCFCA joue un rôle central dans le soutien à ces prestataires.»

Le canton du Valais œuvre ainsi à garantir une formation de base solide et de qualité en vue d'une carrière professionnelle durable. Mais pas uniquement, comme le souligne Yves Rey, chef de service des hautes écoles du canton: «Un autre défi majeur consiste à renforcer, auprès de l'ensemble des acteurs, la culture de la formation tout au long de la vie et à développer pleinement la formation continue.»

Ce nouveau paradigme est directement lié à l'accélération des évolutions sociétales. «Il est nécessaire d'actualiser en permanence ses compétences, non seulement

techniques ou professionnelles, mais aussi les compétences de base.» Aujourd'hui encore, entre 15 et 20 % de la population rencontre des difficultés en lecture, en écriture ou dans les compétences numériques de base.

Le rôle subsidiaire de l'État

En matière de formation continue, l'État assume un rôle subsidiaire. Comme le précise Yves Rey, «ce n'est pas à l'État de financer directement les formations continues». La création, en 2021, du Fonds cantonal pour la formation continue des adultes – dans le cadre de la loi cantonale sur la formation continue des adultes – a toutefois permis au canton de se doter d'un instrument destiné à soutenir les prestataires et à encourager le développement de nouvelles offres.

Il ne s'agit donc pas d'une aide directe aux individus – une évolution qui pourrait être envisagée à l'avenir – mais d'un soutien aux prestataires de formation, afin de leur permettre de créer de nouvelles formations ou d'en assurer la promotion.


SACHA BITTEL

«La création, en 2021, du Fonds cantonal pour la formation continue des adultes a permis au canton d'encourager le développement de nouvelles offres.»

Yves Rey, chef de service des hautes écoles du canton

À SAVOIR

22 % des personnes âgées de 16 à 65 ans ne disposent pas de compétences suffisantes en lecture et en écriture.

19 % des adultes rencontrent des difficultés dans la résolution de problèmes de calcul courants.

25 % des adultes possèdent peu ou pas de compétences numériques de base.

Du dynamisme dans la formation continue

- En moyenne, 594 titres fédéraux sont délivrés chaque année en Valais: 509 brevets et 85 diplômes fédéraux.
- 1300 certificats sont délivrés par les hautes écoles valaisannes. En 2024, 1274 CAS, DAS et MAS ont été attribués par la HES-SO Valais-Wallis, la FFHS, UniDistance et la HEP-VS.
- 66 % des formations suivies à des fins professionnelles sont financées par les employeurs.

En pratique

Les entreprises ou associations formatrices doivent transmettre leur demande par écrit au secrétariat du Fonds cantonal, accompagné d'un dossier complet comprenant notamment: budget, présentation succincte du projet, plan de formation et stratégie de promotion. Cette demande doit être déposée en principe six mois avant le début de la formation.

Le versement du soutien éventuel intervient en deux temps:

- un acompte avant le lancement de la campagne de promotion;
- le solde après remise des comptes, au plus tard six mois après la fin de la première volée de formation.

Le soutien du Fonds cantonal peut représenter:

- jusqu'à 20 000 francs au maximum par projet;
- au maximum 50 % des dépenses effectives liées au matériel et à l'équipement, avec un plafond de 10 000 francs;
- jusqu'à 30 % des dépenses de communication et de marketing liées au lancement de la formation, avec un plafond de 5000 francs.

Seules les nouvelles offres de formation continue mises sur pied par des prestataires cantonaux peuvent bénéficier de ce soutien.

Un champ d'action étendu

Le Fonds cantonal pour la formation continue des adultes prévoit également des possibilités de subventionnement pour:

- des manifestations de présentation de formations;
- la mise en place de nouvelles technologies pédagogiques, telles que la réalité augmentée, l'intelligence artificielle, la virtualisation, la digitalisation ou les plateformes d'enseignement e-learning.

Le spectre d'intervention est volontairement large afin de soutenir l'innovation dans la formation continue. ■

Fonds cantonal pour la formation continue des adultes
Rue de la Dixence 20 – 1950 Sion
www.fcfca-kwbf.ch

UN APPRENTI , UNE PROFESSION

Une passion qui se vit au rythme du service

RESTAURATION | À seulement 16 ans, Noé Pellaud a déjà fait un choix clair : celui de la restauration. Apprenti spécialiste en restauration de deuxième année au Restaurant Les Touristes à Martigny, il évolue chaque jour dans un univers exigeant, rythmé, mais profondément humain. Un métier qu'il n'a pas choisi par hasard, mais par passion.

Yasmine Pupet
Tribune économique

Avant d'enfiler le tablier, Noé a suivi un parcours progressif. Après le cycle d'orientation, il intègre l'École des métiers à plein temps, à Sion, où il multiplie les stages pour affiner son projet professionnel. « J'ai testé plusieurs établissements, des hôtels, des restaurants différents. J'avais besoin de voir ce qui me correspondait vraiment », explique-t-il. C'est lors de ses stages, notamment au Restaurant Les Touristes, que le déclic se confirme.

Du rêve de cuisine au plaisir du service

Comme beaucoup de jeunes attirés par la restauration, Noé se voyait d'abord en cuisine. Mais une expérience de stage change sa perception. « J'ai pu tester la cuisine et le service, et j'ai eu un vrai coup de cœur pour la salle. J'ai adoré le contact avec les clients, l'ambiance, le rythme. »
Ce goût pour le service ne l'a plus quitté. Très vite, il comprend que ce métier va bien au-delà de l'image parfois réductrice qu'on en a. « La restauration, ce n'est pas juste porter des assiettes. C'est un métier social, où on apprend à écouter, à travailler en équipe, à être précis et attentif à chaque détail. »



LES TOURISTES

« La restauration, c'est comme un sport. Il faut être précis, rapide, concentré… et surtout aimer ce que l'on fait. »
Noé Pellaud

Un apprentissage exigeant, mais formateur

Entrer dans le monde de la restauration, c'est aussi découvrir une réalité exigeante. Horaires décalés, travail le soir et le week-end : Noé ne cache pas les difficultés. « C'est vrai que parfois, quand mes amis sortent, je travaille. Mais c'est un choix de vie que j'assume. Quand on est passionné, on ne voit pas le temps passer. »
Ce métier lui a permis de grandir rapidement. Gestion du stress, sens des responsabilités, autonomie : des compétences qui se développent au fil des services. « Au début, je stressais beaucoup, et ça se ressentait en salle. On m'a appris à rester calme, à accélérer quand il faut et à respirer quand c'est nécessaire. Aujourd'hui, je gère beaucoup mieux. »

Le travail d'équipe comme moteur

S'il ne devait retenir qu'une compétence clé, Noé citerait sans hésiter le travail d'équipe. « Tout seul, on n'arrive à rien. En salle, chacun a son rôle, mais c'est ensemble qu'on avance le mieux. »
Aux Touristes, il se sent entouré et soutenu. « L'équipe, c'est comme une deuxième famille. On passe énormément de temps ensemble, parfois plus qu'avec nos proches. Il faut une bonne ambiance, de l'entraide, et c'est exactement ce que je trouve ici. »
Il souligne aussi l'importance d'un bon maître d'apprentissage. « Quelqu'un de professionnel, mais avec qui on peut aussi rire, apprendre le côté social du métier et se sentir en confiance. »

Une passion tournée vers l'avenir

Curieux et motivé, Noé s'intéresse particulièrement à la sommellerie. « Le vin, c'est un domaine complexe et fascinant. J'ai eu la chance d'être accompagné par le chef sommelier ici, et ça m'a vraiment donné envie d'approfondir. »
Après son CFC, il se projette déjà plus loin : apprendre des langues, voyager, travailler à l'étranger, et pourquoi pas participer un jour aux SwissSkills ou aux WorldSkills. « J'aime la compétition. Ça me motive à me dépasser. »
À un jeune qui hésiterait à se lancer dans la restauration, Noé adresse un message simple et sincère : « Si vous aimez le contact, le rythme et que les horaires ne vous font pas peur, lancez-vous. C'est un métier passionnant, qui apprend énormément sur soi et sur les autres. » Pour lui, un mot résume parfaitement sa profession : passion. ■

NOÉ, SI TU ÉTAIS…

UN PLAT ?
La bourguignonne, un plat convivial et bouillonnant !

UNE BOISSON ?
L'irish coffee, un cocktail qui réveille.

UNE SAISON ?
Côté perso, l'hiver. Côté pro, l'été, la saison des terrasses.

UN TYPE D'ÉTABLISSEMENT ?
Une auberge sur les pistes de ski, une ambiance rustique qui régale les sportifs !







Agenda

2026

Mars

6 au 8	La Brocante de Martigny
8	Votations fédérales
9 au 13	Session du Grand Conseil
23	Assemblée générale Physiovalais-wallis
27 au 29	Passion Auto Show, Martigny

Avril

20	Assemblée générale Coiffure Suisse, section Valais romand
24	Assemblée générale AVMPP

Mai

4 au 8	Session du Grand Conseil
5	Congrès suisse des arts et métiers USAM

Juin

29-30	Journées romandes USAM
9 au 12	Session du Grand Conseil
14	Votations fédérales

Septembre

27	Votations fédérales
9 au 11	Session du Grand Conseil

La Tribune économique est imprimée sur du papier certifié FSC (Forest Stewardship Council® - Papier fabriqué à partir de fibres de bois provenant de sources responsables); la couverture sur du couché demi-mat extra-blanc 200 g/m² et l'intérieur sur du couché mat blanc 90 g/m².
© Copyright UVAM/WGV - Tribune économique
La reproduction, même partielle, des textes et illustrations n'est autorisée qu'avec l'accord de la rédaction et l'indication de la source.

Les opinions exprimées dans les publireportages de la Tribune économique n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion de la rédaction ou de l'Union valaisanne des arts et métiers (UVAM).

Information aux faîtières valaisannes

Facilitation de l'accès au marché du travail pour les bénéficiaires du statut S

Le 22 octobre dernier, le Conseil fédéral a décidé de faciliter l'accès au marché du travail pour les personnes bénéficiant du statut de protection S. L'objectif est de favoriser leur intégration professionnelle, de valoriser leurs compétences et de réduire leur dépendance à l'aide sociale.

Les principales mesures prévues

- Simplification des démarches administratives: l'obligation d'autorisation pour l'exercice d'une activité lucrative sera remplacée par une simple obligation d'annonce;
- allégement pour les employeurs: les procédures d'embauche seront rendues plus rapides et moins lourdes;
- participation à des mesures d'intégration: les personnes titulaires du statut S pourront être associées à des programmes favorisant leur insertion ou leur réinsertion sur le marché du travail.

Ces modifications d'ordonnances sont entrés en vigueur **le 1er décembre 2025**. Des informations détaillées sont disponibles sur le site de la Confédération via les liens suivants: **news.admin.ch** et **easygov.swiss**.

SAVE THE DATE

Palladium de Champéry,
29 et 30 juin 2026

59e Journées romandes des arts et métiers

sgv usam



www.tec-bat.ch

tec=bat

suissetec

ENVELOPPE DES BÂTIMENTS SUISSE



Des cuisines pour chaque style et chaque budget

Sanitas Troesch SA | Rue du Manège 1 | 3960 Sierre
Tél. +41 27 452 35 80 | sanitastroesch.ch

Sanitas Troesch SA | Zone Industrielle de l'Epine 1 | 1868 Collombey
Tél. +41 24 473 21 21 | sanitastroesch.ch

Salle de bains. Cuisine. Vie.

SANITAS TROESCH



Entreprendre c'est plus facile

De la création
à la transmission
de votre entreprise

BCVS

Bienvenue Chez Vous